

## **ANNEXE n° 8 bis** **AIDE A LA REDACTION D'UNE FICHE DE VŒUX**

L'objectif de cette fiche est de permettre une meilleure expression des vœux et de prononcer des affectations qui tiennent compte avec précision des souhaits exprimés par les enseignants, dans le cadre des postes restés disponibles pour cette phase complémentaire.

Vous trouverez ci-dessous des indications portant sur cette évolution.

Vous pouvez renseigner 35 vœux qui se répartissent ainsi :

- Tableau 1 : vœu 1 à 29 : vous pouvez émettre 29 vœux portant sur des écoles des communes et des secteurs, parmi ceux-ci 25 vœux maximum pourront concerner des écoles précises.

Si vous le désirez, vous pourrez exprimer le souhait d'augmenter votre quotité de temps de travail pour un vœu portant sur un poste fractionné dans le cas où une autre quotité (plus importante) existe pour ce vœu.

Exemple : vous avez sollicité un temps partiel à 50%. Dans une école souhaitée un poste fractionné à 75% ou à 100% est disponible. Si vous cochez la case ↗ % vous pourrez obtenir ce poste sinon votre vœu suivant sera examiné.

- Tableau 2 : ce tableau est à renseigner avec la plus grande attention. Il détermine la façon dont vos vœux seront étudiés en fonction du choix que vous aurez fait.

Il comporte des mentions obligatoires à préciser :

- **le choix** de l'élément primordial du secteur géographique ou d'enseignement
- **5 secteurs géographiques**
- **5 types** de postes à classer dans la rubrique secteur d'enseignement

Selon que vous aurez choisi "secteur géographique" ou "secteur d'enseignement", votre affectation, qui est étudiée en groupe de travail paritaire, ne s'effectuera pas de la même façon. Les deux éléments seront pris en compte mais priorité sera donnée à celui qui aura été privilégié.

Cas n° 1 : vous privilégiez le secteur géographique : vos vœux seront examinés de la manière suivante.

Tableau n° 2	A renseigner obligatoirement		A classer	Classer obligatoirement 5 types de poste minimum	
	1 Secteur n° : 9			<input type="checkbox"/>	Enseignement élémentaire
	2 Secteur n° : 7			<input type="checkbox"/>	Enseignement maternelle
	3 Secteur n° : 6			<input type="checkbox"/>	Enseignement primaire
	4 Secteur n° : 8			<input type="checkbox"/>	Enseignement spécial 1 <sup>er</sup> degré
	5 Secteur n° :			<input type="checkbox"/>	Enseignement spécial 2 <sup>ème</sup> degré
			<input type="checkbox"/>	Directions	
			<input type="checkbox"/>	Postes fractionnés	
			<input type="checkbox"/>	TR complément de services (horaires atypiques)	
			<input type="checkbox"/>	Compléments de 80 %	
			<input type="checkbox"/>	Compléments ½ temps annualisé	
			<input type="checkbox"/>	Titulaire remplaçant	

-----> Vœu satisfait

Cas n° 2 : vous privilégiez le secteur d'enseignement : vos vœux seront examinés de la manière suivante.

Tableau n° 2	A renseigner obligatoirement		A classer	Classer obligatoirement 5 types de poste minimum	
	1 Secteur n° : 9			1	Enseignement élémentaire
	2 Secteur n° : 7			3	Enseignement maternelle
	3 Secteur n° : 6			2	Enseignement primaire
	4 Secteur n° : 8			4	Enseignement spécial 1 <sup>er</sup> degré
	5 Secteur n° : 3			11	Enseignement spécial 2 <sup>ème</sup> degré
		5	Directions		
		6	Postes fractionnés		
		7	TR compléments de services (horaires atypique)		
		9	Compléments de 80 %		
		8	Complément ½ temps annualisé		
		10	Titulaire remplaçant		

-----> Vœu satisfait

Dans l'hypothèse où aucun de vos vœux ne serait satisfait dans les tableaux 1 et 2, il vous est demandé si vous souhaitez différer cette affectation lors d'un examen ultérieur.

Le groupe de travail paritaire ne tiendra compte de ce souhait **que si dans le tableau 2, 5 secteurs géographiques et 5 types de postes ont été renseignés.**

Si vous exercez à temps partiel, vous avez la possibilité de n'énoncer que 4 vœux portant sur un type d'enseignement sachant que vous avez alors l'obligation d'être affecté à la phase du mouvement de juin.

Les vœux suivants, s'ils sont sollicités par un enseignant à temps partiel, lui seront attribués à 100% :

- TR complément de services (horaires atypiques)
- Compléments de 80 %
- Compléments ½ temps annualisé
- Titulaire remplaçant

Dans tous les cas, le tableau 3 renseigné sera utilisé pour les affectations lors de la phase complémentaire de juin et des phases ultérieures.

### Précisions sur les grands secteurs géographiques :

Sud du département : Secteurs Pelussin et Bourg-Argental, Vallée du Gier, Agglomération stéphanoise, Vallée de l'Ondaine, Saint-Bonnet le Château et Saint-Just Saint Rambert - Andrézieux

Centre du département : secteurs de Montbrisonnais Sud, Nord et environs, Saint-Galmier-Montrond les bains, Boen et environs, Feurs et Noirétable

Nord du département : Secteurs de Saint-Germain-Laval, Roannais Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-est et Roanne et environs